

Politique municipale de développement social Ville de Trois-Rivières



Pour un mieux-être individuel et collectif

Juin 2005

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	3
2. CADRE DE RÉFÉRENCE	4
2.1 LA DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	4
2.2 LA MISSION DE LA POLITIQUE MUNICIPALE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL	4
2.3 L'OBJECTIF GÉNÉRAL DE LA POLITIQUE	4
2.4 LES APPROCHES PRIORISÉES	5
2.5 LES VALEURS	6
2.6 LES PRINCIPES	7
3. LES TROIS NIVEAUX D'INTERVENTION D'UNE MUNICIPALITÉ	8
4. LES AXES D'INTERVENTION	9
LE LOGEMENT	10
L'ENVIRONNEMENT	11
LA FAMILLE	12
LA REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE	13
LA SÉCURITÉ	14
LE TRAVAIL	15
LE TRANSPORT	16
LA CULTURE	17
LE LOISIR	18
LA PARTICIPATION CITOYENNE	19
LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE	20
5. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MUNICIPAL DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL	21
ANNEXE 1-	23
ANNEXE 2-	24
NOTES EXPLICATIVES	26

1. INTRODUCTION

Dans le cadre de la réorganisation municipale amorcée en 2000, (*La réorganisation municipale, changer les façons de faire pour mieux servir les citoyens, Gouvernement du Québec*) les villes de Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest, Cap-de-la-Madeleine, Saint-Louis-de-France, Sainte-Marthe-du-Cap et Pointe-du-Lac sont devenues, en 2002, une nouvelle entité municipale de 126 000 citoyennes et citoyens.

Selon cette réforme de l'organisation territoriale des municipalités, on retrouve une série de compétences, de pouvoirs et d'obligations auxquelles les villes doivent répondre : urbanisme, prévention en matière de sécurité incendie, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire et social, culture, loisirs, parcs et voirie locale. Cette réforme mentionne également que la ville doit élaborer un plan de développement de son territoire en visant des objectifs liés à au développement communautaire, économique et social.

C'est donc dans ce contexte que la démarche d'élaboration d'une politique municipale de développement social a été initiée par la Ville de Trois-Rivières, en collaboration avec les partenaires en développement social sur le territoire. Un comité consultatif a donc été mis sur pied afin de définir les grandes orientations et le processus de cette démarche. Celle-ci vise à identifier les pratiques et les politiques de développement social existant déjà dans les différents services municipaux. Elle vise aussi à examiner d'autres avenues possibles afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens et des citoyennes.

La réflexion sur le rôle des villes en développement social n'est pas nouvelle. Toutefois, elle devient de plus en plus présente dans le contexte où nous vivons actuellement au Québec une réforme des organisations locales et régionales. Dans ce contexte, le rôle des villes est en changement. Les responsabilités en développement social qui leur seront attribuées par le gouvernement augmenteront au cours des prochaines années. Elles doivent donc adopter des approches de développement plus intégrées tenant compte de différents champs d'intervention comme l'économie, la culture, l'habitation, le sport, le loisir, l'environnement, la sécurité, etc. Et ce, dans une perspective de collaboration avec les citoyens, les citoyennes et les partenaires du milieu.

La Ville de Trois-Rivières, n'est pas la seule ville concernée par ce contexte de changement de nos structures et de notre société. En effet, les huit autres grandes villes du Québec sont dans un tel processus, soit Montréal, Laval, Longueuil, Gatineau, Québec, Lévis, Saguenay et Sherbrooke. Depuis l'automne 2003, nous partageons et échangeons régulièrement sur nos travaux respectifs afin d'enrichir nos réflexions.

Il est important de souligner que le développement social ne rime pas uniquement avec lutte à la pauvreté. La lutte à la pauvreté est un des éléments d'une politique de développement social. Le développement social est, en effet, beaucoup plus large. Il touche tous les aspects liés à la qualité de vie des citoyennes et des citoyens. Il vise à faire des choix de développement aujourd'hui, qui auront un impact positif pour les générations de demain. Notre ville fait déjà beaucoup pour le développement social, mais nous pouvons aller encore plus loin en innovant, en identifiant les problématiques et en développant des pistes de solutions.

2. CADRE DE RÉFÉRENCE

2.1 La définition du développement social

La Ville de Trois-Rivières définit le développement social comme étant l'ensemble des approches et des façons de faire qui permettent aux citoyennes et aux citoyens de participer activement à la vie en société en améliorant leurs conditions de vie et en souscrivant au développement des potentiels individuels et collectifs.

De plus, le développement social vise à ce que chaque individu puisse tirer sa juste part de l'enrichissement collectif. C'est un développement basé sur des valeurs d'égalité, d'équité et de justice sociale.

2.2 La mission de la politique municipale de développement social

La *Politique municipale de développement social* de la Ville de Trois-Rivières a comme mission de favoriser l'amélioration du cadre, des conditions et de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens ainsi que de l'ensemble de la communauté en ayant une vision d'un développement intégré et durable au sein de son administration municipale.

2.3 L'objectif général de la politique

L'objectif général que vise la *Politique municipale de développement social* est d'établir les principales orientations de la Ville en terme de développement social pour l'ensemble des services municipaux et paramunicipaux, en lien avec les partenaires du milieu et la population.

Par conséquent, elle devra être en mesure :

1. d'harmoniser les actions municipales avec ses partenaires.
2. de lier le développement social, économique, culturel et environnemental.
3. de développer des pratiques et des réflexes de développement social dans les divers services municipaux et paramunicipaux.

2.4 Les approches priorisées

Trois approches ont été priorisées afin d'orienter le contenu de la politique et de son plan d'action :

Une approche multisectorielle

Une telle approche suppose que toutes les sphères du milieu municipal (services municipaux, services paramunicipaux, partenaires du milieu) sont intégrées et travaillent en collaboration vers un objectif commun.

Une approche de développement intégré

Ceci signifie que tous les enjeux reliés au développement économique, social, culturel et environnemental sont intégrés pour permettre aux citoyennes et aux citoyens une meilleure qualité de vie. Les interventions municipales sont donc planifiées et structurées pour agir sur tous ces aspects de façon simultanée.

Une approche de développement durable

Cette approche assure un développement qui permet de satisfaire les besoins des générations présentes, sans compromettre la possibilité pour les générations futures, de satisfaire leurs propres besoins.

2.5 Les valeurs

Quatre valeurs ont été identifiées, déterminant ainsi la base de la *Politique municipale de développement social* de la Ville de Trois-Rivières :

Équité

L'équité fait référence à la justice dans le partage des ressources, des services, des biens d'utilisation commune, de façon à ce que chacune et chacun en tire sa juste part. Cette valeur sous-entend que ce partage se fait en fonction des besoins des personnes et des réalités des milieux auxquels elles appartiennent. L'équité est respectueuse des différences et de la diversité tout en cherchant à réduire l'écart entre les conditions de vie.

Intégrité

L'intégrité fait référence à l'honnêteté. Une telle attitude suppose une transparence au niveau des idées, des opinions et des décisions. Cette transparence des individus et des organisations révèle donc un climat de respect. De plus, l'intégrité signifie la capacité de rendre des comptes face aux décisions et aux actions qui sont posées.

Ouverture

L'ouverture aux autres fait référence à l'acceptation des différences qui nous distinguent, tant au niveau des cultures, des comportements, des idées, des manières de penser que des habitudes de vie. C'est aussi un engagement à dialoguer, en s'assurant que les personnes concernées par les décisions soient au cœur des délibérations.

Solidarité

La solidarité est le fait de se soutenir et de s'entraider mutuellement. C'est un engagement libre et volontaire basé sur le lien social qui unit les personnes et les communautés entre elles. De ce lien peut naître une interdépendance favorisant la création d'une plus grande solidarité sociale.

2.6 Les principes

Les principes suivants sont à la base des orientations correspondant aux axes d'intervention que l'on retrouve dans la politique.

Participation citoyenne

La participation citoyenne fait référence à l'assurance pour toutes et tous de participer, de s'impliquer à part entière dans ce que l'on appelle la chose publique, relevant ainsi de l'intérêt de toutes et tous. La participation citoyenne c'est la possibilité d'émettre ses opinions, d'exercer son droit de vote, d'influencer la prise de décisions, de s'assurer du droit aux services, aux ressources et aux besoins de base permettant ainsi le développement cohérent et durable de la collectivité.

Accessibilité

L'accessibilité signifie faciliter l'accès aux services, aux programmes, aux équipements, à l'information et aux structures décisionnelles pour toutes les citoyennes et tous les citoyens, et ce en diminuant les contraintes.

Qualité des milieux de vie

La qualité des milieux de vie s'inscrit dans un contexte de développement durable et signifie assurer aux citoyennes et aux citoyens un milieu de vie sécuritaire, un environnement sain, dans un climat social constructif. Ceci inclut une qualité des habitudes de vie, du cadre de vie et des conditions de vie.

À titre d'exemple, on entend par habitude de vie : la santé, l'alimentation, le loisir, les moyens de déplacement. Pour ce qui est du cadre de vie, on fait référence au logement, à l'habitation, à la protection du patrimoine bâti, aux espaces verts, aux voies publiques de déplacement. Par ailleurs, les conditions de vie incluent aussi l'accès au travail, le développement économique durable et la lutte à la pauvreté.

Vitalité des organisations

La vitalité des organisations signifie soutenir les partenaires du milieu dans leur mission et leur action de développement social tout en reconnaissant l'expertise et la contribution de ceux-ci au mieux-être collectif de la Ville.

3. LES TROIS NIVEAUX D'INTERVENTION D'UNE MUNICIPALITÉ

Il est important de mentionner que la *Politique municipale de développement social* de la Ville de Trois-Rivières s'adresse essentiellement aux dimensions qui composent une administration municipale (référence aux compétences, aux obligations et aux pouvoirs de la Ville). Elle doit également tenir compte du partage des responsabilités entre les autres paliers de gouvernements, soit le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral. C'est pourquoi nous devons garder en trame de fond les obligations et les compétences de la Ville dans le choix des interventions en développement social.

Toutefois, ceci n'exclut pas définitivement tous les aspects, car la Ville peut intervenir à trois niveaux.

- Elle peut intervenir en tant que **leader** en initiant des actions, des projets en lien avec ses obligations.
- Elle peut être **collaboratrice** en participant à des actions avec d'autres partenaires.
- Elle peut agir en tant que **facilitatrice** en soutenant le développement.

Il faut aussi considérer que la politique s'intègre dans un cadre plus large que le milieu municipal, c'est-à-dire la société. La société étant composée d'individus, d'organisations, d'entreprises, d'institutions, etc. Ce sont ces actrices et ces acteurs qui sont aussi interpellés par le développement social, chacune et chacun ayant un rôle à jouer dans le développement d'une communauté.

De façon générale, la politique vise une plus grande équité, donc un meilleur partage des ressources et des biens communs de notre milieu afin d'atteindre une plus grande harmonie dans la différence. Elle concerne et touche donc toutes les citoyennes et les citoyens de la Ville, indépendamment de leur situation socio-économique, de leur niveau de scolarité, de leur origine ethnique, etc.

Le développement social s'appuie sur une culture démocratique, favorisant l'expression de points de vue, d'opinions et d'idées. Pour ce faire cela nécessite des débats et des discussions. D'où la notion centrale de participation citoyenne, tant au niveau des échanges qu'au niveau des décisions. La démocratie doit donc être stimulée en permanence, dans toutes les sphères de la vie.

Elle se traduit sous différentes formes : une démocratie représentative faisant référence à l'exercice du droit de vote; une démocratie participative faisant référence à la participation citoyenne et une démocratie délibérative faisant référence à la capacité de décider ensemble.

4. LES AXES D'INTERVENTION

Les axes d'intervention constituent le corps principal de la politique et ont été identifiés et priorisés par les organisations du milieu, les services municipaux et paramunicipaux, les conseillères et les conseillers municipaux, ainsi que les citoyennes et les citoyens, lors de forums tenus en novembre 2004.

Chaque axe d'intervention se définit par rapport au contexte qui touche les trifluviennes et les trifluviens. Il se présente d'abord en terme d'engagement (les objectifs généraux) et ensuite en terme d'intentions (les objectifs spécifiques) que la Ville entend poursuivre en matière de développement social.

Ces engagements et ces intentions viendront déterminer par la suite les opérations que chaque service municipal proposera dans ses plans d'action annuels.

Le logement
L'environnement
La famille^A
La revitalisation urbaine intégrée
La sécurité
Le travail
Le transport
La culture^B
Le loisir^C
La participation citoyenne
Le développement communautaire

Certains axes d'intervention contiennent des notes explicatives que vous trouverez la page 26 du document.

^A Lien avec la politique familiale

^B Lien avec la politique culturelle

^C Lien avec la politique de reconnaissances et de soutien des services communautaires et la politique familiale

Le logement

Faciliter aux citoyennes et aux citoyens l'accès à un logement correspondant à leurs besoins.

S'assurer que ce logement soit salubre, vivable, durable et sécuritaire.

Fournir un accès aux services de base¹ et un environnement agréable².

La Ville s'engage à :

- Développer le logement social en partenariat avec l'Office municipale d'habitation et les organismes du milieu.
- Favoriser la requalification et la rénovation des bâtiments âgés.
- Assurer le contrôle de l'entretien et de la salubrité des immeubles.
- Faciliter l'accession à la propriété privée ou collective.
- Contribuer à la conservation du parc de logements sociaux existants.

La Ville a l'intention de :

- Maintenir et coordonner les travaux du Comité de logement social.
- Identifier les besoins en matière de logement social.
- Diversifier, en terme de lieux et de modèle, l'implantation des logements sociaux sur le territoire de la Ville.
- Prioriser les réponses apportées aux besoins de revitalisation des quartiers dévitalisés.
- Avoir une préoccupation particulière pour l'accès au logement pour les populations en situation d'exclusion sociale³.
- Développer ou promouvoir des programmes qui s'appliquent au logement, tout en s'assurant qu'ils soient adaptés aux besoins et réalités du milieu.
- Faire des représentations auprès des différents paliers gouvernementaux afin de sensibiliser les responsables de la nécessité d'avoir des programmes adaptés aux besoins.

L'environnement

Favoriser le développement et l'aménagement du territoire en conformité avec les principes de développement durable et ce, en concertation avec toutes les actrices et les acteurs du milieu.

La Ville s'engage à :

- S'assurer que les services municipaux aient des approches et des pratiques en terme de développement durable.
- Avoir des voies publiques et des édifices d'accès facile pour les citoyennes et les citoyens.
- Promouvoir le respect d'une saine qualité de l'eau, de l'air, des espaces verts et des espaces naturels.
- Promouvoir le respect d'un environnement agréable en s'assurant de réduire la pollution par le bruit.
- Promouvoir une utilisation et une gestion saine de l'eau potable.
- Développer des parcs, des espaces verts, des espaces bleus, des espaces naturels-et créer un réseau de corridors de déplacement (pour piétons et pour cyclistes) pour relier ceux-ci.
- Promouvoir et faciliter la plantation d'arbres favorisant l'assainissement de l'air, l'atténuation du bruit urbain, l'embellissement des quartiers et soutenir activement leur protection.
- Promouvoir la récupération, la réduction et la réutilisation des matières résiduelles.
- Promouvoir la propreté des lieux publics et communautaires.

La Ville a l'intention de :

- Se donner les moyens nécessaires pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens au respect de l'environnement.
- Soutenir une gestion des opérations qui assurent le respect des normes prescrites en matière d'environnement.
- Actualiser la réglementation municipale en matière d'environnement et de l'aménagement du territoire.
- Soutenir les activités et initiatives du milieu en ce qui concerne la récupération, la réduction et la réutilisation des matières résiduelles, ainsi que l'efficacité énergétique.
- Élaborer une réglementation concernant la gestion et la protection de la foresterie urbaine.
- Élaborer une réglementation concernant la gestion et la protection des cours d'eau, des bandes riveraines, des plaines inondables et des milieux humides.

La famille

Favoriser la satisfaction des besoins liés au mieux-être de vie des familles et y valoriser le rôle important de l'individu.

La Ville s'engage à :

Pour l'axe Famille, la *Politique municipale de développement social* réfère aux orientations et au plan triennal d'action de la *Politique familiale* adoptés par le Conseil municipale dans une résolution de septembre 2004.

La Ville a l'intention de :

- Réaliser le plan triennal d'action.
- En assurer le suivi et sa réactualisation annuelle.
- Assurer un lien entre les comités de suivi et les comités de travail des politiques familiale et culturelle de la Ville.

La revitalisation urbaine intégrée

Faciliter l'enrichissement des secteurs dévitalisés de la Ville.

Soutenir l'amélioration des conditions économiques, sociales et culturelles de ces secteurs, tant au niveau des infrastructures, des services et de l'environnement⁴.

La Ville s'engage à :

- Développer le plus équitablement possible le territoire de la Ville, tant au niveau des services que des infrastructures.
- Améliorer le milieu physique des secteurs dévitalisés en ce qui concerne, l'habitation, l'aménagement urbain, les infrastructures, la circulation, les espaces verts et les équipements collectifs.
- Porter une attention particulière aux zones dévitalisées à travers tous les axes de la *Politique municipale de développement social*.
- Mettre en place des processus de négociation avec les différents paliers gouvernementaux afin d'obtenir des ententes spécifiques pour réaliser des actions en revitalisation urbaine intégrée.

La Ville a l'intention de :

- Promouvoir ou développer des programmes permettant la rénovation et/ou la requalification des habitations.
- S'impliquer dans la réalisation d'un plan d'action concerté en revitalisation urbaine, en collaboration avec les partenaires du milieu.
- Soutenir ou collaborer aux initiatives du milieu favorisant la revitalisation urbaine.
- Promouvoir la qualité de vie du territoire, en particulier pour les zones dévitalisées, afin de mettre en valeur les richesses de ces milieux.
- Promouvoir les actions et les projets réalisés dans le domaine de la revitalisation urbaine intégrée.

La sécurité

Assurer la sécurité de la population sur tout le territoire de la Ville.

Permettre aux citoyennes et aux citoyens de se sentir en sécurité.

La Ville s'engage à :

- Promouvoir des approches communautaires et préventives face à la sécurité des lieux publics.
- Favoriser une approche de partenariat avec les organisations du milieu.
- Assurer la sécurité des personnes et des biens en maintenant un service de policiers et de pompiers compétent.
- Être à l'écoute des citoyennes et des citoyens afin d'améliorer les interventions pour la sécurité.
- Maintenir un degré adéquat de sécurité en ce qui concerne la prévention des incendies.
- Maintenir à jour un plan des mesures d'urgence ainsi que des schémas de couverture de risques en incendie et en sécurité civile et en faire la promotion auprès de la population.

La Ville a l'intention de :

- Augmenter les ressources en prévention de la criminalité.
- Responsabiliser les citoyennes et les citoyens quant à la sécurité de leur milieu.
- Agir en concertation avec les intervenantes et les intervenants du milieu en ce qui concerne la lutte contre la violence et les agressions.
- Maintenir un degré adéquat de sécurité en ce qui concerne les déplacements en voiture, en vélo, à pied et en transport en commun.
- Assurer un éclairage nocturne permettant une plus grande sécurité dans les déplacements.

Le travail

Faciliter l'accès au travail qui permet aux citoyennes et aux citoyens de répondre à leurs besoins et ainsi de contribuer au développement de la société.

La Ville s'engage à :

- Favoriser toute forme d'entrepreneuriat collectif et privé.
- Favoriser la réinsertion sociale.
- Favoriser la participation sociale par le travail, qu'il soit rémunéré ou non.

La Ville a l'intention de :

- Favoriser des projets de création d'emplois ou des projets de développement économique permettant le renouvellement de la main d'œuvre et l'intégration des personnes éloignées du marché de l'emploi⁵.
- Favoriser le développement de projets d'entreprises assurant l'arrimage entre les besoins d'emploi, la formation disponible et la main d'œuvre locale.
- Appuyer les initiatives permettant l'accès à l'emploi aux personnes éloignées du marché du travail.
- Travailler en partenariat avec les actrices et les acteurs concernés à contrer l'exode des jeunes.
- Sensibiliser les entrepreneures et entrepreneurs à l'importance de la formation sur mesure en milieu de travail, afin de favoriser l'embauche de main d'œuvre peu spécialisée.

Le transport

Permettre aux citoyennes et aux citoyens de se déplacer sur le territoire de la Ville tout en respectant les principes du développement durable.

La Ville s'engage à :

- Promouvoir l'utilisation du transport en commun sur tout le territoire.
- Faire en sorte que chaque citoyenne et citoyen puissent utiliser ou pratiquer les modes de transport qui conviennent à ses besoins et ses réalités.
- Faciliter les déplacements des citoyennes et des citoyens en intégrant les différentes formes de transport qu'elles et qu'ils utilisent.
- Favoriser l'émergence et l'implantation d'un service de transport communautaire⁶ relié à l'utilisation du transport en commun sur tout le territoire de la Ville.

La Ville a l'intention de :

- Faciliter aux citoyennes et aux citoyens l'accès du réseau de transport sous ses différentes formes.
- Favoriser l'émergence de moyens innovateurs de transport collectif.
- Encourager les déplacements à vélo en favorisant l'aménagement de voies cyclables urbaines.
- Encourager les déplacements à pied en favorisant l'aménagement de voies piétonnières accessibles et sécuritaires.
- Assurer l'accès aux infrastructures municipales pour les personnes à mobilité réduite.
- Collaborer à l'accès aux grands événements sur le territoire de la Ville en facilitant l'accès du transport en commun.

La culture

Intervenir dans le développement culturel en soutenant les organismes du milieu et en favorisant l'épanouissement des citoyennes et des citoyens de manière continue en rendant accessibles les lieux culturels et en offrant des services de qualité.

Renforcer le lien entre le milieu culturel, le milieu communautaire et le milieu scolaire grâce aux mandats confiés au médiateur culturel.

La Ville s'engage à :

Pour l'axe Culture, la *Politique municipale de développement social* réfère aux orientations et aux engagements de la *Politique culturelle* adoptés par le Conseil municipal dans une résolution de juin 2002.

- Promouvoir le Programme de lutte contre l'exclusion culturelle.
- Maintenir la gratuité de l'abonnement aux bibliothèques de Trois-Rivières.

La Ville a l'intention de :

- Réaliser les plans d'action mis de l'avant par la Corporation de développement culturel et le service des bibliothèques.
- En assurer le suivi et son actualisation annuelle.

Le loisir

Favoriser l'accessibilité aux loisirs sportifs, culturels et communautaires en fonction des besoins des citoyennes et des citoyens.

Favoriser et promouvoir la concertation dans le milieu.

Soutenir et promouvoir le développement du loisir.

La Ville s'engage à :

- Soutenir les initiatives du milieu et la prise en charge par les citoyennes et les citoyens.
- Renforcer les liens avec les partenaires du milieu et valoriser l'action bénévole en loisir.
- Développer et maintenir l'accessibilité aux programmes et aux équipements des loisirs sportifs, récréatifs et communautaires.
- Maintenir et améliorer les liens de concertation avec le milieu de l'éducation concernant l'utilisation des équipements et des infrastructures scolaires.
- Développer une vision du loisir permettant la mise en valeur de la beauté de la nature et de son accessibilité.
- Soutenir la réalisation d'événements populaires s'adressant à un large public.

La Ville a l'intention de :

- Développer une politique du loisir.
- Maintenir et améliorer la politique de soutien et de reconnaissance des organismes de loisirs.
- Favoriser l'accès aux loisirs en terme de coûts et de diversité pour les personnes en situation de pauvreté.
- Reconnaître toutes les différentes dimensions du loisir : communautaire, sportif et de plein air, scientifique et éducatif.
- Promouvoir le loisir par de saines habitudes de vie.

La participation citoyenne

Offrir à toutes et à tous de participer, de s'impliquer à part entière et selon ses capacités, à la vie municipale. Cette implication, à caractère intergénérationnel, se manifeste de différentes façons et conduit au développement cohérent et durable de la collectivité.

Permettre à toutes et à tous la possibilité d'émettre ses opinions, d'exercer son droit de vote, d'influencer la prise de décisions, de s'assurer du droit aux services, aux ressources et aux besoins de base.

La Ville s'engage à :

- Favoriser la participation des citoyennes et des citoyens au sein des différentes structures de la Ville.
- Soutenir et collaborer aux actions qui favorisent la participation citoyenne.

La Ville a l'intention de :

- Favoriser la mise en place de mécanismes de consultation, de communication et d'information auprès des citoyennes et des citoyens, dans le but de développer une démocratie participative.
- Rendre plus accessible les informations émises par la Ville, en ce qui concerne leur contenu⁷ et leur diffusion.
- Mettre en place des mécanismes de réflexion et d'expérimentation afin de développer des moyens innovateurs facilitant la participation citoyenne.
- Élaborer une politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes.

Le développement communautaire

Favoriser la concertation des actrices et acteurs concernés par l'amélioration des conditions, de la qualité et du cadre de vie d'un territoire, basée sur un partenariat réel, volontaire et ce à tous les niveaux.

Identifier et réaliser des solutions collectives à des problèmes sociaux en impliquant directement les personnes touchées.

Faciliter la prise en charge des personnes et des collectivités, reconnaissant par le fait même le potentiel et la capacité de changement des individus et des communautés.

La Ville s'engage à :

- Faire davantage appel aux ressources du milieu pour des interventions en lien avec des problématiques sociales.
- Travailler en concertation avec les ressources du milieu afin de développer des innovations sociales.
- Identifier différentes sources de financement pour soutenir les actions en développement social.

La Ville a l'intention de :

- Maintenir un échange constant et soutenu avec les différents partenaires du développement social.
- Soutenir les organismes et les initiatives en développement local.
- Soutenir les actions et les projets par des subventions, des prêts d'équipements, de locaux et de ressources.
- Renforcer les liens avec les partenaires du milieu et valoriser l'action bénévole.

5. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MUNICIPALE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

La réalisation de cette politique a amené la Ville de Trois-Rivières à identifier de façon très concrète les réalités et les besoins de développement social.

La *Politique municipale de développement social* se veut un cadre de référence qui mise sur la participation citoyenne et le développement communautaire pour permettre aux citoyennes et aux citoyens de participer activement à la vie municipale, en améliorer les conditions de vie, en développer une vision et des réflexes de développement durable.

La Ville prouve ainsi qu'elle est constamment à l'écoute de sa population et elle a consulté les services qui interviennent quotidiennement auprès des citoyennes et des citoyens.

La Ville de Trois-Rivières fera en sorte que les services municipaux soient les acteurs incontournables de cette *Politique municipale de développement social*. Ils ont déjà identifié un nombre important d'actions dans les orientations de la politique et ils seront appelés à tracer un plan d'action d'ici le mois de septembre 2005 pour les trois prochaines années.

Un comité permanent chargé des questions de développement social sera nommé afin de poursuivre le travail amorcé et d'assurer le suivi des plans d'action annuels.

Ce comité veillera à la mise en place de la présente politique, en assurera les suivis par l'évaluation des actions et des engagements, et fera la promotion du développement social auprès de la population, des différents services (municipaux et paramunicipaux) et du Conseil municipal.

Afin de permettre l'actualisation du plan triennal d'action, un fonds en développement social sera créé. Ce fond permettra ainsi de soutenir des actions concrètes en lien avec la mission de la Ville de Trois-Rivières.

Une répondante ou un répondant du développement social sera nommé parmi les membres du Conseil municipal afin d'assurer le lien entre la Ville et les instances gouvernementales supérieures responsables en matière de développement social.

La Ville de Trois-Rivières s'engage à mettre en place et à actualiser périodiquement la présente Politique et à nommer un gestionnaire responsable du développement social. De plus, elle affectera les ressources humaines nécessaires au suivi des actions en développement social et elle assurera le fonctionnement de ce comité.

Les citoyennes et les citoyens sont maintenant invités à prendre part d'une façon active à la vie en société de manière à répondre à leurs besoins individuels et collectifs en participant aux affaires publiques pour un développement cohérent et durable de la collectivité.

Annexe 1-

Les compétences, les obligations et les pouvoirs de la Ville de Trois-Rivières

Depuis le processus des fusions municipales amorcé, en 2000, (*La réorganisation municipale, changer les façons de faire pour mieux servir les citoyens, Gouvernement du Québec*), on retrouve une série de compétences, d'obligations et de pouvoirs auxquels les villes doivent répondre : urbanisme, prévention en matière de sécurité incendie, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire et social, culture, loisirs, parcs et voirie locale.

La réflexion sur le rôle des villes en développement social n'est pas nouvelle. Il y a dix ans, l'Union des municipalités du Québec a produit un document sur le développement social et communautaire en milieu municipal (*Rapport du comité de travail sur le développement communautaire, mars 1994*). Toutefois, cette réflexion devient de plus en plus présente dans le contexte où nous vivons actuellement au Québec une réforme des organisations locales et régionales.

Dans ce contexte, le rôle des villes est en changement. Les responsabilités en développement social qui leur seront attribuées par le gouvernement augmenteront au cours des prochaines années.

Le décret qui a constitué la nouvelle Ville mentionne l'obligation de se doter d'un plan de développement social. En effet, selon l'article 26, de la section II intitulée «Compétences particulières de la Ville» du chapitre III intitulé «Compétences» du décret 851-2001 concernant le regroupement des villes de Trois-Rivières, de Cap-de-la-Madeleine, de Trois-Rivières-Ouest, de Saint-Louis-de-France, de Sainte-Marthe-du-Cap et de la Municipalité de Pointe-du-Lac pris le 4 juillet 2001 par le gouvernement du Québec et se lit comme suit :

« 26. La Ville doit élaborer un plan relatif au développement de son territoire.

Ce plan prévoit notamment les objectifs poursuivis par la Ville en matière de développement communautaire, économique, social et culturel.»

Comme nous l'avons déjà mentionné la politique municipale de développement social concerne l'administration municipale. Elle se réfère donc à l'article 24 :

« 24. La ville a les compétences, obligations et pouvoirs dans les domaines suivants :

1. l'aménagement et l'urbanisme;
2. le développement communautaire, économique, social et culturel;
3. la culture, les loisirs et les parcs;
4. le logement social;
5. la promotion et l'accueil touristiques;
6. la cour municipale. »

Annexe 2- Composition du comité consultatif

M. Denis Beaulieu, conseiller municipal, district du Sanctuaire - Président du comité

Mme Sylvie Tardif, conseillère municipale, district Marie-de-l'Incarnation

M. Claude Lacroix, conseiller municipal, district de Chavigny

M. André Sauvé, chef de service Centre de santé et services sociaux de Trois-Rivières (CSSSTR)

Mme Joanne Francoeur, organisatrice communautaire Centre de santé et services sociaux de Trois-Rivières

M. Georges Young, coordonnateur, Corporation développement communautaire de Trois-Rivières

M. Jacques Jobidon, représentant le Comité de lutte à la pauvreté pour une justice sociale (secteur Cap-de-la-Madeleine)

M. Michel Lemieux, directeur, Loisirs et services communautaires Ville de Trois-Rivières

Mme Pauline Abran, Emploi-Québec représentante du secteur de Trois-Rivières au Consortium de développement social

M. Jean-François Aubin, coordonnateur, Démarche de revitalisation des premiers quartiers de Trois-Rivières

M. Yves Marchand, directeur général, Société de développement économique de Trois-Rivières

Mme Lynn O'Cain, agente de développement responsable de la politique

M. Denis Simard, consultant

Les personnes suivantes ont aussi collaboré à la mise en place de la *Politique municipale en développement social* :

- Mme Monique Leclerc, conseillère municipale, district Châteaudun
- M. Michel Simard, Corporation parapluie en urgence social, représentant du secteur de Trois-Rivières au Consortium de développement social
- M. Gilles Tétu, directeur général, CLSC les Forges
- M. Vital Gaudet, directeur général, Centre de santé et services sociaux de Trois-Rivières
- M. Réal Boisvert, sociologue, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux
- M. André Thibault, professeur Département des sciences du loisir et de la communication sociale, UQTR
- Mme. Jocelyne Lamoureux, professeure, Département sociologie, UQAM
- Les représentantes et représentants des services municipaux et paramunicipaux

Rôle du comité consultatif

- Établir le cadre de référence de la politique municipale de développement social pour la Ville de Trois-Rivières.
- Élaborer la politique municipale de développement social.
- Définir les approches et les orientations de la politique.
- Élaborer un plan d'action triennal suite à l'acceptation de la *Politique municipale de développement social*.
- Assurer la réalisation du plan d'action triennal.

Composition du comité de travail

Mme Sylvie Tardif, conseillère municipale, district Marie-de-l'Incarnation, responsable du comité

Mme Joanne Francoeur, organisatrice communautaire, CSSS de Trois-Rivières

M. Georges Young, coordonnateur, CDC de Trois-Rivières

Mme Sophie Desfossés, coordonnatrice, Loisirs et services communautaires Ville de Trois-Rivières

Mme Lynn O'Cain, responsable de la politique

M. Denis Simard, consultant

Rôle du comité de travail

- Travailler à l'élaboration de la *Politique municipale de développement social*.
- Assurer le suivi de la démarche d'élaboration de la politique.

Notes explicatives

¹Services de base : Selon le service de l'Aménagement et développement du territoire, les services de bases font référence à l'accès à l'eau courante, à la cueillette des déchets domestiques, à l'électricité et au chauffage.

² Environnement agréable : Selon le service de l'Aménagement et développement du territoire, un environnement agréable correspond à l'application des règles de bon voisinage et celles relatives à l'environnement (installations septiques, entretien des terrains, bruits d'appareils domestiques, etc.).

³ Populations en situation d'exclusion sociale : Les populations en situation d'exclusion sociale, sont des personnes vivant dans des conditions socioéconomique difficiles qui augmentent ainsi le risque d'être exclu de plusieurs sphères de la société. Par exemple : personnes sans emploi. (assistance emploi, assurance emploi, sans chèque), personnes à faible revenu, personnes peu scolarisées, femmes monoparentales cheffes de famille, personnes ayant des incapacités physiques et intellectuelles, personnes ayant des problèmes de santé mentale.

⁴ Le développement urbain intégré signifie la mise en œuvre d'approches qui tiennent compte de la globalité des milieux et des situations. Il tient donc compte des enjeux économiques, sociaux et culturels. Les interventions sont élaborées en partenariat avec le milieu. Le développement urbain intégré mise sur une participation citoyenne des personnes concernées. *Source Pour des approches intégrées et durables de développement urbain, Pierre Laurence 2000.*

⁵ Les personnes que l'on considère éloignées du marché du travail ont généralement une faible scolarité (moins d'un cinquième secondaire). Elles ont peu ou pas d'expérience de travail, ont été absente du marché du travail pendant plusieurs années, ont des limites sociales dû à leurs conditions économiques, physiques ou psychologiques.

⁶ Le transport communautaire correspond aux formes alternatives de déplacement, tel que le co-voiturage, l'utilisation commune d'une automobile, le taxi-bus, le prêt d'automobile, etc.

⁷ Une information accessible en terme de contenu fait référence à un style littéraire accessible à un large public, à l'utilisation de caractères d'impression facilement lisibles, à un style graphique facilitant l'identification des renseignements utiles, etc. En terme de diffusion, une information accessible nécessite l'utilisation de médiums différents et variés.